



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 19 octobre 2023 Délibération n° 2023-20

Objet de la délibération : Conventionnement Conférence Départementale-Métropolitaine de la prévention de la perte d'autonomie

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Florence DELARUE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 26 (dont 26 votants)

Date de convocation : 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Dominique BOUISSON, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT (pouvoir de Graziella GUERRE), Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Bernard CLERC (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Colette RÉMOND (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Graziella GUERRE (pouvoir à Alain GUINIOT), Denis NEAULT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a instauré dans chaque département une « Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées », présidée par le Président du Conseil Départemental et vice-présidée par l'Agence Régionale de Santé.

La Conférence des Financeurs a pour rôle de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, en complément des prestations légales ou réglementaires. Les financements attribués dans le cadre de la Conférence des Financeurs, prévus à l'article L.14-10-10 du CASF, sont alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Les territoires porteurs d'un Contrat Local de Santé, peuvent bénéficier des crédits ainsi alloués afin de déployer sur leur périmètre des actions de prévention à destination des seniors. Dans ce cadre, le PETR Auxois Morvan a conventionné le 22 mai 2017 avec le Département pour la mise en œuvre sur son territoire d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

Conformément à la décision de la Conférence des Financeurs de la Côte-d'Or du 14 février 2017, ces actions de prévention peuvent porter sur les thématiques suivantes : Nutrition, Mémoire, Sommeil, Activités physiques et ateliers équilibre/prévention des chutes, Bien être et estime de soi, Bien vieillir, Lien social, Habitat et cadre de vie, Mobilité, Sécurité Routière, Accès aux droits, Usages du numériques, Soutien aux proches aidants.

Pour mémoire, pour la période 2017-2023, le Pays Auxois Morvan a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe globale de plus de 150 000€ sur la période pour mener des actions de prévention auprès de ses seniors (indépendamment des autres financements des actions réglementaires, type « ateliers bons jours » conduits par la FAPA Seniors 21).

Pour la programmation 2023-2024, le Pays et le Département se sont rapprochés des opérateurs spécialisés afin de leur demander, à la suite d'un échange avec les centres sociaux du territoire, de proposer un programme d'actions et d'ateliers. Deux opérateurs ont répondu à cette demande :

1) La FAPA Seniors 21 : « Seniors 2.0 à vos tablettes » (3 ateliers de 10 séances)

- Comprendre le fonctionnement d'une tablette
- Apprentissage des termes utilisés dans le numérique
- Savoir utiliser une boîte mail, un navigateur internet, télécharger des applications...
- Bien se repérer sur internet en toute sécurité (détecter les pièges, mails frauduleux, arnaques...)
- Savoir utiliser les réseaux sociaux (comme la visioconférence en séance 8) pour garder du lien

Périmètre du PETR (lieux à déterminer)

2) La Mutualité Française BFC :

- « Prendre soin de ceux qui aident » à Saulieu (1 stand - 3h/30 min par groupe)

Il s'agit de permettre aux aidants de préserver leur qualité de vie et leur santé, en sensibilisant les participants au parcours des proches aidants, en leur permettant le cas échéant de se reconnaître en tant qu'aidant et, lorsque l'action se déroule en milieu professionnel, de mieux comprendre le vécu des collègues concernés, et de faire connaître les ressources mobilisables par les proches aidants ;

- « un nouveau souffle pour votre bien-être » à Saulieu et Vitteaux (4 séances de 2h)

L'objectif est de sensibiliser les seniors à la prévention de leur santé globale, en

améliorant leurs habitudes et leur hygiène de vie, en leur faisant comprendre l'importance de la prévention, en les incitant à adopter de bons comportements favorables à la santé ainsi qu'une bonne hygiène de vie, et en leur apportant des connaissances théoriques et pratiques selon des sources fiables ;

- « Plus d'humain pour se sentir bien » à Darcey (5 séances de 2h)

Il s'agit de prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile en leur apportant des éléments de réponse pour rompre l'isolement, et notamment en les accompagnant dans le changement de comportement, en développant leurs compétences psychosociales et en particulier leur capacité à gérer leur stress et leurs émotions, ou encore en prévenant et en luttant contre l'isolement social des personnes retraitées isolées ou en risque d'isolement, quel que soit leur niveau de dépendance.

Pour cette programmation, le financement total Conférence des Financeurs attendu s'élève à 20 000 €.

La présente délibération tend à autoriser Monsieur le Président à signer la convention attributive de crédits avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, ainsi que les conventions et tous documents nécessaires avec les opérateurs proposant des actions de prévention sur le territoire et telles que définies précédemment, et à engager les crédits « Conférence des Financeurs » alloués au PETR dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 26
Contre :
Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans le cadre de la Conférence Départementale-Métropolitaine pour la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, et du Contrat Local de Santé ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à engager les crédits résultant de l'enveloppe attribuée par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre de la Conférence des financeurs au titre de l'année 2023-2024 ;
- 3) Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif pour 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'équilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.